



Syndicat **Force Ouvrière DGFIP**
Section locale **FO DGFIP62**
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS

☎ : 06.04.40.51.41

@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

“ Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu ” Bertolt Brecht

Compte-rendu du CTL du 8 novembre 2016

Ce Comité Technique Local (CTL) s'est tenu sous la présidence du Directeur Départemental, Monsieur Pierre MATHIEU. Les débats ont débuté à 9h30 pour se terminer vers 17h00. La CGT a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Monsieur Didier VERMEERSCH remplissant cette fonction pour l'Administration.

Vous trouverez en téléchargement sur le site **FO DGFIP62** la déclaration liminaire (www.fo-dgfip-sd.fr/062/)

En réponse à notre déclaration liminaire, qui demandait instamment « **de ne plus toucher au maillage territorial de cette direction** », le président a annoncé que pour 2017, il n'y aura pas de restructurations supplémentaires à celle déjà annoncées, sauf pour le contrôle fiscal dont les restructurations en cours (PCR, Calais) seront définitivement arrêtés au prochain CTL du 24 novembre).

Pour 2018, le calendrier et la procédure à suivre n'ont pas encore été communiqués par la Direction Générale. Mais, le Président engagera toutes les réformes qui lui seront demandées de réaliser (« si je suis en fonction, je ferai le travail ») et son successeur en tirera les conséquences. Des réflexions sont en cours.

Commentaires FO : vos élus **FO-DGFIP62** alertent sur ces restructurations tous azimut, alors que beaucoup de celles en cours ne sont toujours pas finalisées, laissant les agents dans l'incertitude. Il s'agit plus d'une politique de la terre brûlée plutôt que de discussions et de concertations !

Pour **FO-DGFIP62**, et compte tenu de son départ en retraite imminent, le Directeur se doit d'arrêter les restructurations qu'il prévoit comme on lance les dés au 421...

De même, interpellée dans notre déclaration liminaire sur la **situation de la Trésorerie de Vimy**, hébergée à Vitry depuis l'incendie de cet été, la Direction a usé de nombreuses paraboles pour expliquer qu'à l'heure actuelle, elle n'excluait aucune réflexion pour 2018, concernant tout le maillage du département y compris donc la Trésorerie de Vimy, les agents apprécieront ...

L'ordre du jour de ce CTL était le suivant :

1 – Approbation du PV du CTL du 26 mai 2016 (pour approbation) :

En l'absence de remarques, le PV a été approuvé à l'unanimité.

2 – Ponts naturels (pour avis) :

Les 2 seules dates possibles de ponts naturels en 2017 sont les vendredi 26 mai et lundi 14 août. Ces 2 dates sont proposées.

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'Etat

1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais

Les agents continuent de bénéficier de la journée d'autorisation d'absence exceptionnelle. Cette journée devra être positionnée en priorité sur le 1er pont.

Votes

	Pour	Contre	Abstention
FO-DGFIP (4 voix)	X		
SFP (3 voix)		X	
CGT (1 Voix)		X	
UNSA/CFTC (1 voix)	X		

Commentaires FO : vos élus **FO-DGFIP62** y sont favorables puisque +85 % des agents y sont favorables.

3 – Création d'un SPF-E à Béthune le 1er mai 2017 (pour avis) :

Ou le sauvetage d'un enregistrement à Béthune

Au CTL d'avril dernier, la Direction proposait un démantèlement de l'enregistrement du SIE de Béthune entre Arras et Boulogne.

Vos élus **FO-DGFIP 62** avait condamné ce projet qui niait la spécificité du département et demandaient à la Direction de maintenir un pôle enregistrement qui a tout son sens à Béthune.

La Direction avait alors revu son projet et proposé le transfert de l'enregistrement de Béthune du SIE au SPF.

Vos élus **FO-DGFIP 62**, favorable au maintien de l'enregistrement à Béthune avait voté POUR cette proposition. De plus, elle permet également de maintenir les actuels SPF de Béthune. Au total, c'est 29 emplois sauvegardés et 1 poste comptable sur Béthune ! Certains cadres, les non-syndiqués par exemple, apprécieront que les élus **FO-DGFIP 62** se soucient de leur avenir et des postes de débouchés, les autres le savent depuis longtemps et seront en grève le 15 novembre !

L'activité « enregistrement » à Béthune est soutenue et 2 emplois y seront rajoutés afin d'équilibrer la répartition des charges sur les 3 SPF-E.

Pour une fois, et c'est à signaler, la Direction Générale a fini par comprendre les spécificités du réseau.

Rappel des dates :

15/11/16 : création des SPF-E Arras et Boulogne

01/01/17 : pré-positionnement de l'enregistrement de Béthune à côté du SPF 2

01/05/17 : création du SPF-E Béthune

01/09/17 : transfert du SPF-E de Montreuil à Boulogne

2018 : transfert du SPF de St Pol à Arras et du SPF de St Omer à Béthune.

Les 2 postes déployés à Béthune seront prélevés d'un emploi sur l'enregistrement d'Arras et d'un emploi sur l'EDR. L'argument de la Direction est de dire qu'un membre

de l'EDR est actuellement « permanisé » sur l'enregistrement et que comparativement aux autres départements, le Pas-de-Calais a un EDR bien dimensionné. Nous avons dénoncé ce point de vue.

Votes :

	Pour	Contre	Abstention
FO-DGFIP (4 voix)	X		
SFP (3 voix)			<i>Refus de vote</i>
CGT (1 Voix)		X	
UNSA/CFTC (1 voix)			X

Commentaires FO : vos élus **FO-DGFIP62** ont voté POUR puisque que depuis le début de ce projet nous avons défendu le maintien d'un enregistrement à Béthune.

Par contre, même si ce point ne faisait pas l'objet d'un avis, vos élus **FO-DGFIP62**, favorable au maintien d'un maillage territorial de proximité, dénoncent les transferts à venir des SPF de St Pol, St Omer et Montreuil vers les SPF d'Arras, Boulogne et Béthune.

Par ailleurs, vos élus **FO-DGFIP62** ont dénoncé la suppression d'un poste au sein de l'EDR. Dans ce contexte de pénurie d'emploi, il est plus que jamais insupportable de réduire les seuls renforts possibles pour les services.

Ainsi, et sans le vote POUR de vos élus **FO-DGFIP 62**, le SPF-E de Béthune n'aurait jamais vu le jour et c'est toute l'activité de publicité foncière qui aurait été démantelée sur Béthune !

4 – Fermeture de la caisse de la Paierie départementale, transfert à la caisse de la DDFiP (pour avis) :

Ou la naissance du 1er escalier sans marche à la DDFiP 62

La caisse de la Paierie départementale avait été ré-ouverte en juin 2015, suite au départ de la trésorerie d'Arras Banlieue et la fin de la caisse conjointe. Aujourd'hui, la Direction considère que l'activité caisse de la Paierie s'avère très réduite. Il n'y aura plus de caisse à la Paierie, les usagers devront se rendre à la Direction.

Commentaires FO : vos élus **FO-DGFIP62** ont fait remarquer que, lors d'un précédent CTL, l'idée de la DG qu'un poste comptable soit désormais sans caisse avait été évoqué, le directeur avait rejeté celle-ci au motif que cela reviendrait à « faire un escalier sans marche », c'est sa propre expression !... Et aujourd'hui, que propose la Direction ?? Un escalier sans marche !!!

Concrètement, cette caisse fermée n'a rien d'une simplification : si effectivement le transfert des fonds ne sera plus réalisé depuis la paierie, les opérations comptables de paiement, elles, seront en réalité réalisées 2 fois (une fois à la direction, une fois à la Paierie) alors que l'accueil de la Paierie reste maintenu.

Votes :

	Pour	Contre	Abstention
FO-DGFIP (4 voix)		X	
SFP (3 voix)		X	
CGT (1 Voix)		X	
UNSA/CFTC (1 voix)		X	

Faisant l'objet d'un vote unanime contre, ce point sera donc soumis en seconde convocation au CTL du 24 novembre prochain.

5 – Organisation de la direction : mise en place d'une division recouvrement et d'une division assiette (pour information) :

Faire et défaire, c'est toujours travailler...

La Direction, au sens du Tagerfip (et donc des affectations), est un seul service. Pour la Direction, l'organisation des divisions est donc un simple remaniement interne. Selon la direction c'est pour cette raison que ce point est soumis au CTL pour information et non pour avis.

Il s'agit pourtant d'une nouvelle organisation du travail qui impacte non seulement la Direction mais aussi tous les services ! Après de vifs débats, la Direction a consenti à soumettre ce projet à l'avis des représentants des personnels.

Division du recouvrement :

Un audit national faisant le point sur l'animation et le pilotage du recouvrement forcé, a conclu à la pertinence d'un rattachement direct de la mission recouvrement au pôle afin d'afficher son importance stratégique et transverse. Le recouvrement est un processus homogène qu'il s'agisse de produits fiscaux, des amendes ou de produits locaux. Selon la Direction, les comptables du département en sont demandeurs.

Le document de travail présente à grands traits les principales attributions et les emplois qui y seront alloués.

Pour la division recouvrement, l'effectif comprendra 1 AFIPA, 2 adjoints IDIV, 3 inspecteurs, 3 contrôleurs et 2 agents. En outre, 3 cadres B seront correspondants à la Recette des Finances de Boulogne. Les huissiers seront également rattachés à cette division. Elle se situera aux 4ème et 5ème étages du bâtiment Foch de la Direction.

Division du pilotage de l'assiette des impôts des particuliers, des professionnels, de la mission foncière et cadastrale :

L'effectif comprendra : 1 AFIPA, 2 adjoints IDIV, 4 inspecteurs et 3 contrôleurs.

La division prendra en charge l'animation et le pilotage des missions se rapportant à la gestion des impôts des professionnels et des particuliers, ainsi que la publicité foncière, l'enregistrement et le cadastre. Pour les missions fiscales, il s'agit des travaux se rapportant à l'assiette et au recouvrement amiable. Elle se situera aux 5ème et 6ème étages du bâtiment Foch de la Direction.

L'installation des 2 divisions est envisagée à partir du 21 novembre et avant le 31 décembre 2016 (dans les documents de travail l'opération était planifiée pour la deuxième quinzaine de novembre)..

Votes :

	Pour	Contre	Abstention
FO-DGFIP (4 voix)	X		
SFP (3 voix)		X	
CGT (1 Voix)			X
UNSA/CFTC (1 voix)			X

Commentaires FO : vos élus **FO-DGFiP62** ont voté POUR ce projet, car il répond à la demande des services pour plus de clarté dans l'organigramme de la Direction et il souligne l'importance du recouvrement dans nos missions, rien ne sert d'émettre de l'impôt si le recouvrement n'est pas effectif !

6 – Bilan des entretiens professionnels 2016 (pour information) :

Le nombre d'agents évalués en 2016 à la DDFiP du Pas-de-Calais est de 1 397 (en échelon variable : 203 inspecteurs, 605 contrôleurs, 17 géomètres, 458 agents et 1 AST ; en échelon terminal : 32 inspecteurs, 53 contrôleurs, 4 géomètres et 1 agent).

Avant recours, ont été attribués : 654 R1, 263 R2, 36 V1, 20 V2 et 134 mentions d'encouragement. 2 pénalisations de 2 mois ont été attribuées à un contrôleur échelon terminal et à un agent échelon variable.

Recours : 59 recours ont été formulés devant l'autorité hiérarchique et 33 devant la CAPL. A l'issue des recours, le contingentement restant est de 4 R1 pour les inspecteurs et de 6 R1 pour les agents.

Au 8 novembre, 10 recours ont été enregistrés en CAPN (4 inspecteurs, 2 contrôleurs et 4 agents).

7 – Questions diverses [dont création de la Brigade Nationale d'Intervention Cadastre (BNIC) et mise en place de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE)] :

Création de la Brigade Nationale d'Intervention Cadastre (BNIC)

Aujourd'hui 25 structures nationales pouvaient venir en aide ponctuellement en matière topographique. Ces structures agissaient pas toujours là où il y avait des besoins. L'idée proposée est de regrouper ces structures en une seule avec les mêmes missions : l'appui au réseau sur des missions particulières.

Cette nouvelle structure regroupera 178 personnes dont 111 géomètres. Elle s'organisera selon un modèle brigade, c'est-à-dire, 1 cadre A et 7 à 10 géomètres répartis sur 16 antennes. Chaque antenne aura une compétence nationale mais un domaine d'intervention interrégional.

Pour le Pas-de-Calais les sites références seront : Amiens et Caen.

Mise en place de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE)

Le Chef de service local du domaine devient responsable départemental de la politique immobilière de l'État. L'organisation des domaines est revue avec la création des pôles de gestion domaniale et des pôles d'évaluation domaniale. Le but est d'avoir des services plus spécialisés sur les tâches complexes.

Les conséquences « emploi » seront soumises au CTL mais avec 70% de la charge qui reste en local et le transfert des 30 % restant, la DDFiP 62 perdra encore de nombreux emplois au profit du mastodonte nordiste !

Les répercussions au niveau local seront présentées en CTL ultérieurement.

LOOMIS

Le nouveau marché transporteur de fond est en place depuis début novembre. Des difficultés ont déjà fait l'objet de remontées auxquelles la Direction tente de répondre. S'agissant d'un nouveau marché, il est très important de réagir rapidement, ce que nous avons fait en portant cette question auprès de la Direction, grâce aux remontées du réseau.

Certains protocoles n'étaient plus adaptés. C'est pourquoi l'inspecteur en charge de la sécurité au sein du département, en accord avec les responsables de service, a revu certains protocoles.

Dégrèvement pour perte de récoltes :

Les dégrèvements étant faits sur la TF, c'est le propriétaire qui est remboursé, charge à lui ensuite de reverser à l'exploitant de la parcelle qui doit être indemnisé pour la perte de ses récoltes.

Or, ces remboursements posent énormément de difficultés. Pour rappel, il y a 80 % de fermage dans le département. Cela engendre une charge de travail accrue pour des petites sommes : identifier le propriétaire (régulièrement il s'agit de personnes décédées, le fichier n'est pas toujours à jour et les successions encore moins !), identifier les fermiers destinataires, et quand ce sont les communes qui sont propriétaires, ce sont nos services qui doivent opérer les ventilations... **une véritable usine à gaz !**

Réception tardive des TH et TM mensualisées :

Les TH et TF mensualisées sont envoyées dans la même enveloppe. Cette initiative permet certes des économies mais occasionne surtout d'importants retards, puisque l'échéance de TF est déjà passée. Conclusion, les contribuables s'inquiètent de leur échéance de fin d'année et saturent les plate-formes d'appel, se dirigent vers les SIP et les trésoreries...

Ticket restaurant

De nombreuses fois reportée, la mise en place du nouveau marché de titres restaurants dématérialisés est enfin prévue sur tout le territoire à compter du 1er janvier 2017. Vous trouverez tous les détails de sa mise en place en téléchargement sur ce lien: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/062/spip.php?article2386>

Les élus FO DGFIP62 :

Titulaires

Jacques REGNIER, Delphine MORTELETTE, Laurence DIDAUZ et Michaël MILLOT

Suppléants

Stéphane THIRIAT, Justine KORKUT, Nicolas WANIN et Hervé DANNEELS

Experte

Sylvie MANIEZ et Coralie VINCENT